

Rapporteur : Patrick CARE

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Préconisations concernant les coopérations entre la Loire-Atlantique et la Bretagne administrative dans la perspective d'une réunification »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional demande à son assemblée de lui donner acte des préconisations qui lui ont été proposées en novembre 2019 par un groupe de travail représentatif des différentes composantes du Conseil régional, réuni entre 2016 et 2018. Ce groupe a travaillé sur les coopérations entre la Loire-Atlantique et la Bretagne, vues ici comme un levier de construction d'une « unité bretonne par les faits ». Le Président précise qu'il souhaite que ces préconisations puissent constituer une nouvelle pierre à la construction d'une institution administrative en phase avec les attentes et les pratiques citoyennes en Bretagne.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER est, de longue date, attaché aux coopérations sous toutes leurs formes et a d'ailleurs conduit plusieurs études et formulé de nombreuses propositions pour les renforcer, que ce soit à l'échelle européenne au sein du Réseau transnational atlantique, à l'échelle de la façade atlantique avec ses homologues de Normandie, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, ou encore dans ses propres études, dès lors que les sujets traités nécessitaient de dépasser l'échelle strictement administrative.

En 2016, dans un contexte de réforme institutionnelle, il avait plus particulièrement travaillé, en lien avec le CESER des Pays de la Loire, sur « *Les dynamiques de coopération interrégionale Bretagne – Pays de la Loire* ».

Dans ce rapport, le CESER montrait l'intérêt des coopérations interrégionales dès lors que la continuité des caractéristiques territoriales comme celle du tissu économique entre les deux régions justifiaient une approche partagée. Ainsi, après avoir analysé de nombreuses coopérations sous diverses formes et dans l'ensemble des champs du développement régional, le CESER soulignait leur nécessité pour transcender les découpages administratifs et adapter les espaces de coopération aux territoires vécus.

Le rapport présenté par le groupe de travail du Conseil régional apparaît complémentaire à ces analyses, dans le sens où il se concentre plutôt sur l'intérêt culturel de certaines coopérations de proximité, en se penchant à la fois sur les initiatives politiques et citoyennes en faveur de la Bretagne à 5 départements et sur un ensemble d'exemples « *portés par des acteurs de terrain* » et qui « *construisent une unité bretonne par les faits* ».

Ces exemples illustrent une dynamique bien réelle, mais apportent peu d'éléments d'analyse. Il est dommage, en particulier, de ne pas pouvoir comparer le poids relatif des coopérations avec la Loire-Atlantique par rapport aux coopérations avec les Pays de la Loire en général, et de ne pas rappeler la diversité et l'étendue des multiples coopérations interrégionales, mobilisant les acteurs publics comme privés. Le CESER suggère par exemple d'intégrer notamment les coopérations inter-régionales en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de transfert de technologies.

Le CESER souligne en effet l'importance, pour les politiques régionales, de ne pas se limiter aux coopérations avec la seule Loire-Atlantique. Si ces dernières apparaissent pertinentes pour dépasser les frontières administratives sur certains enjeux (tourisme, culture, appui à certaines filières économiques, activités maritimes, agriculture et

agroalimentaire, environnement, biodiversité, etc.), la focalisation sur ce type de coopération ne doit pas faire oublier que d'autres sujets méritent d'être traités à une échelle plus large (interrégionale a minima, comme le prévoyaient par exemple certaines dispositions d'élaboration des SRADDET). Nombre d'entre eux le sont d'ailleurs déjà (les pôles de compétitivité, cités dans le rapport, sont bien positionnés sur les deux Régions et non seulement sur la Bretagne et la Loire-Atlantique), mais le CESER souhaite ici renouveler son souhait de voir définie une véritable stratégie de coopération interrégionale, incluant les échanges privilégiés avec la Loire-Atlantique mais ne s'y limitant pas. Ce souhait déjà ancien est aujourd'hui renforcé par le projet de régionalisation de la PAC, présenté à cette même session et qui pose des questions d'articulation avec les politiques des Régions limitrophes.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Préconisations concernant les coopérations entre la Loire-Atlantique et la Bretagne administrative dans la perspective d'une réunification

**Nombre de votants : 103**

**Ont voté pour l'avis du CESER : 83**

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Philippe DAGORNE (Par accord entre le CERAFEL, UGPVB et le CIL), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Philippe PLANTIN (CRMA), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT et Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN-ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALLELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (Par accord entre SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Anne-Sophie JÉGAT (FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Gaïdig LE MOING (Personnalité qualifiée).

**Ont voté contre l'avis du CESER : 4**

Claudine PERRON (Kevre Breizh), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale),

**Se sont abstenus : 16**

Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Marielle TARTIVEL (U2P), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Fabrice LERESTIF (FO), Laurent KERLIR (CRAB), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Pierrick SIMON (FO), Jean-Paul RIAULT (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA),

**Adopté**



## Intervention de Jean-Yves PIRIOU Association Eau et rivières de Bretagne

J'interviens au nom de Eau et Rivières de Bretagne et du Réseau Cohérence.

Vous vous souvenez de Notre-Dame-Des-Landes. C'est un petit village rural de Loire-Atlantique qui a fait parler de lui pendant des décennies et qui a passionné les bretons. Les associations Bretagne Vivante et Eau et Rivières de Bretagne se sont battues avec succès pour le retrait en Janvier 2018 du projet d'aéroport qui allait détruire des centaines d'hectares de bocage et de zones humides. Ce territoire de Loire-Atlantique fait partie du bassin versant de la Vilaine et de notre éco-région bretonne. D'ailleurs Bretagne Vivante et Eau et Rivières de Bretagne sont implantées sur les 5 départements de la Bretagne historique, Loire-Atlantique comprise.

Comme le propose le président du Conseil régional, nous voyons donc avec intérêt un renforcement global des coopérations entre la Bretagne et la Loire-Atlantique, non seulement dans le domaine culturel (qui est évident), ainsi que dans les domaines économiques et des transports ferroviaires et maritimes, mais aussi dans le domaine de l'environnement qui ne nous semble pas mis assez en avant dans le bordereau du Conseil régional.

Alors que, pour nos associations, ce lien entre les 5 départements paraît naturel, nous sommes conscients que la notion de réunification est un terme clivant pour nombreuses personnes, et n'aurait pas dû être cité dans le titre du bordereau du Conseil régional.

Ceci étant, nous aurions aimé que le CESER soutienne cette volonté de coopération entre la Bretagne et la Loire-Atlantique pour valoriser les associations qui mènent déjà cette coopération dans plusieurs domaines (culture, environnement, et autres...). Or ce projet d'avis du CESER préfère ne pas répondre au sujet et détourner l'attention vers les coopérations entre régions qui, d'un autre côté, sont aussi bien sûr à mener. Ce projet d'avis du CESER nous paraît donc inadapté et n'apporte pas le soutien attendu au renforcement des actions de nos associations bretonnes avec la Loire-Atlantique.



L'avis du CESER concernant la question de la Bretagne à cinq départements, met l'accent sur les coopérations présente et à venir avec la région des Pays de la Loire. Cette approche a l'assentiment de la CFDT car il s'agit de bien identifier les enjeux d'inter régionalité.

En effet, le CESER Région Bretagne et le CESER Région Pays de la Loire se penchent depuis plusieurs années sur ces questions, et travaillent, dans l'exercice de la démocratie consultative à l'échelle interrégionale, pour mieux identifier la nature des coopérations inter régionales et les interrogations importantes que celles-ci soulèvent.

La CFDT se réjouit du fait que le CESER Bretagne ait de manière tout à fait volontariste, dans la mandature actuelle, souhaité réactiver cette dynamique de coopération en faisant le choix de mettre en place une vice-présidence déléguée entièrement dédiée aux coopérations.

Concrètement, les relations très étroites entre les CESER des deux régions trouvent un espace tout à fait pertinent au sein de l'association CESER de l'Atlantique. L'activité de cette association consiste à :

- favoriser au niveau interrégional les réflexions à caractère économique, social et environnemental ;
- promouvoir l'interrégionalité dans les régions de la façade atlantique française ;
- contribuer à ce que la dimension interrégionale soit prise en compte par les deux exécutifs régionaux ;
- influencer sur le choix d'un certain nombre d'acteurs grâce à des réflexions partagées et des préconisations précises et concrètes dans les domaines qui nous concernent (économie, société, environnement).

Ainsi, les deux CESER dialoguent, examinent et émettent des positions communes sur des sujets qu'ils estiment prioritaires pour le développement concerté des deux régions. Par exemple, les derniers travaux de l'association CESER de l'Atlantique ont porté sur l'innovation et l'économie maritime et les conséquences socio-économiques potentielles du Brexit dans les régions de la façade atlantique française.

Enfin, en interne des deux CESER, des échanges de pratiques ont cours, notamment entre vice-présidences déléguées aux coopérations des deux CESER mais aussi entre rapporteurs. Des réunions communes ont été organisées afin de renforcer ces dynamiques qui sont selon la CFDT à encourager fortement.

La CFDT considère que ce sont sur les bases de ces travaux, en concertation avec l'ensemble des acteurs des deux régions, que pourront s'envisager de futurs rapprochements.

Néanmoins, la CFDT s'interroge sur la présentation de ce bordereau dans la perspective « d'une réunification » lors de cette session. Face à la crise que nous traversons, est-ce bien la priorité du moment ? N'avons-nous pas d'autres priorités plus urgentes à traiter ?

Comme le rappelle la CFDT et l'ensemble des acteurs du pacte de pouvoir de vivre, les menaces sur le quotidien de nos concitoyens se multiplient. Le non recours aux soins, ou la rupture des soins, les difficultés rencontrées par certaines familles ou personnes seules pour se nourrir, la difficulté à payer son loyer ou à rembourser des prêts vont inévitablement se multiplier. De même, les pertes d'emploi ou, plus généralement, d'activité professionnelle pour les indépendants et les contrats précaires entraîneront des baisses brutales de revenus qui déstabiliseront

socialement de nombreux ménages, y compris certains qui ne connaissaient pas de difficultés auparavant. Pour certaines et certains, le choix risque d'être entre la peur pour leur santé et la peur pour leur emploi. Enfin, le tissu économique est à quelques exceptions notables près largement fragilisé, et le risque de faillites en cascade et son lot de drames sociaux et territoriaux se confirme.

Dans ce contexte d'urgence sociale et économique, il ne paraît donc pas opportun de se lancer dans une démarche nécessairement lourde de rapprochement avec la Loire Atlantique mais bien de poursuivre et d'amplifier les coopérations entre nos 2 régions.



## Intervention de Claudine PERRON

Kevre Breizh

Kevre Breizh ne peut se satisfaire d'un avis qui se positionne totalement à la marge du bordereau proposé par la région. En effet l'avis du CESER se focalise sur les relations, échanges et coopérations avec la région « Pays de la Loire ». Nous nous félicitons bien-sûr de toutes les coopérations nécessaires avec les régions voisines, Normandie et Pays de la Loire, mais aussi avec d'autres régions françaises et même étrangères avec qui nous pouvons avoir des problématiques ou intérêts communs (Arc Atlantique - Pays Celtes...).

Mais le bordereau du Conseil régional nous propose une réflexion suivie de préconisations pour intensifier **les coopérations avec le seul département de Loire-Atlantique dans la perspective d'une réunification.**

Il n'est, dans ce document, en aucun cas fait mention de la réunion de la région Bretagne et de la région des Pays de Loire à laquelle nous avons bien heureusement échappée lors du découpage absolument destructeur qui a divisé la France en régions artificielles dont, on le sait maintenant, le bilan est très négatif tant au niveau des surcoûts que cela a engendrés, que du ressenti des populations. Seule la région Normandie a bénéficié d'une réunification espérée à 5 départements et peut en mesurer actuellement les bénéfices. Les régions gigantesques et sans rapport à quelque logique qui ont été créées font l'objet de nombreuses critiques et certaines voix s'élèvent pour demander une révision de ces nouveaux territoires.

La pandémie, qui est toujours d'actualité, nous amène à nous interroger sur les limites de la mondialisation d'une part, et les effets négatifs du centralisme français d'autre part. Des réflexions s'engagent, et même au sein du gouvernement, pour réfléchir à plus de pouvoirs de proximité.

Ce bordereau, fruit d'un travail trans-courant, présente à la fois les réalités des coopérations culturelles mais aussi économiques qui montrent que la Bretagne, non pas historique comme certains se plaisent à la présenter, mais légitime et cohérente continue à vivre malgré la partition physique qu'elle a subi d'une façon arbitraire et non démocratique car sans consultation de la population. D'ailleurs les tentatives pour installer un état de fait d'une grande région grand ouest telles que l'aéroport de Notre Dame des Landes ou l'université européenne se sont soldées par des échecs.

Cette étude, résultat d'un groupe de travail, arrive à point nommé alors que la région Pays de Loire vient de réduire et même de supprimer son soutien à des associations bretonnantes de Loire Atlantique, montrant de ce fait leur volonté de faire disparaître l'identité bretonne dans ce département. Dans le même temps, la région Bretagne investit, et nous les en félicitons, pour maintenir cette culture commune sans tenir compte de la séparation administrative.

Les habitants de la région Bretagne ont montré, à différentes occasions, leur désir de Bretagne réunie. En Loire-Atlantique et région Bretagne lors des différents sondages, mais aussi dans le cadre de la pétition citoyenne initiée par l'association Bretagne réunie, (et cela malgré de lourdes campagnes orchestrées aux frais des contribuables pour leur dénier leur identité), les citoyens ont montré leur volonté de se retrouver dans une région Bretagne légitime.



De nombreux exemples, dans le domaine du tourisme (voyage à Nantes, Bretagne sud...), de l'économie (produits en Bretagne, circuits courts...) montrent tout l'intérêt que les acteurs de la Loire-Atlantique trouvent à mettre en avant leur identité Bretonne.

Pour toutes ces raisons Kevre Breizh, que je représente au CESER, ne peut accepter cet avis qui ne correspond aucunement aux préconisations que le Président Chesnais-Girard présentera à la prochaine session du Conseil régional et je voterai donc contre cet avis.